

Mémoire sur le développement durable de la production porcine au Québec

Introduction

Nous sommes les propriétaires d'un vignoble artisanal d'agriculture biologique situé sur le rang Saint-Vincent à Mirabel. Au printemps 2002, nous sommes informés du fait qu'un promoteur compte installer une industrie porcine près de chez-nous. Nous sommes sidérés face à cette information car nous croyons que ce type d'industrie est une source de contamination pour l'air, l'eau et le sol de l'entourage. Nous sommes donc préoccupés de l'impact direct de celle-ci sur notre entreprise.

Contexte géo-historique

Le vignoble des Négondos établit depuis 1993 est le premier et le seul vignoble d'agriculture biologique au Québec. Il compte plus 10,000 pieds de vignes, réparties en deux parcelles distinctes séparées par une érablière apportant biodiversité et protection des vents dominants. Notre entreprise s'est taillée une solide réputation au fil de ces années; le fruit de notre détermination et de nos labeurs. Nous expliquons ce succès par le choix du site, l'accueil, l'ambiance champêtre mais aussi par la qualité constante des nos produits élaborés dans le souci du respect de l'environnement et de la santé. La localisation de notre entreprise n'est aucunement le fruit du hasard car le choix du Rang Saint-Vincent s'explique par ses caractéristiques spécifiques sur le plan agricole, économique, historique et humain. Rappelons d'abord que cette région a subi l'expropriation en vue de l'implantation de l'aéroport de Mirabel, un processus qui a contrecarré le développement de l'activité agricole. Une fois ce traumatisme résorbé, la dynamique agricole a ensuite repris vie sous une forme mixte caractérisée par la cohabitation de productions agricoles classiques avec d'autres à vocation agro-touristiques. Avec le temps, les nouvelles entreprises agricoles ont donc naturellement doté le rang d'un caractère récréo-touristique complémentaire aux activités agricoles. Ce nouvel essor s'explique d'abord par l'abandon des terres par les producteurs suite à

l'expropriation mais aussi par leur préférence, lors du redémarrage, pour des terres dont les caractéristiques sont plus compatibles avec une agriculture de grande échelle. Le sol rocailleux des coteaux de composition similaire à celui où se situe le rang est plutôt propice aux formes de culture nécessitant un travail superficiel du sol qui est peu gêné par la présence de cailloux. Par surcroît, un vignoble d'agriculture biologique bénéficie grandement d'un tel type de sol par son drainage naturel et l'apport en unités thermiques généré par la présence de ces nombreuses pierres. D'autre part, la localisation de ce rang à proximité de l'agglomération urbaine de Montréal est propice au développement de services s'adressant aux nombreux citadins à la recherche de loisirs et de produits du terroir.

Au moment de concrétiser notre projet de vignoble en 1993, nous orientons notre recherche de localisation en fonction de critères mettant à profit les caractéristiques naturelles de l'environnement convoité : le terroir (sol, unités thermiques, la pluviométrie, une légère altitude), la qualité de l'environnement, la proximité du marché montréalais et une dynamique agrotouristique naissante mais en pleine expansion. Déjà, à cette époque, on retrouve sur ce rang plusieurs acériculteurs dont certains exploitent des cabanes à sucre offrant des repas en saison, un pommiculteur, une boucanerie, un maraîcher, des producteurs laitiers et de culture céréalière ainsi que des élevages d'échelle paysanne. Depuis ce temps, d'autres entreprises de même nature, incluant une table champêtre, se sont ajoutées. Nous observons que les services agrotouristiques se sont concentrés naturellement dans un secteur restreint qui se trouve ainsi doté d'une activité économique complémentaire en plein essor à Mirabel. On peut même présumer que la présence de plus en plus nombreuse de ces entreprises a un effet d'entraînement sur l'implantation de commerces similaires et de ce fait, stimule le peuplement et l'expansion économique de ce segment du territoire agricole. Le vignoble, à lui seul, accueille pendant la saison estivale près de 5,000 visiteurs, une clientèle nombreuse et avide de vins naturels.

Problématique de cohabitation

Il est important de souligner qu'en parcourant leur trajet, les agro-touristes consomment des produits et des services permettant ainsi aux producteurs et aux marchands de vivre de leur travail. Les résidents, les plaisanciers, les marchands et les producteurs

partagent la jouissance de ce milieu et tous profitent d'un environnement sain et d'une meilleure qualité de vie.

Face à l'émergence du volet touristique du rang Saint-Vincent, le CLD de Mirabel a offert son appui technique et financier pour le développement d'une route agrou-touristique « Rang-dez vous champêtre » identifiée par la présence de panneaux de couleurs bleu face aux entreprises participantes. À nos yeux, cette initiative est la reconnaissance du caractère positif de cette activité pour l'économie de notre région. Il nous apparaît donc important pour la pérennité et le développement de ce volet économique de prendre soin de tous les paramètres à l'origine de sa réussite

Nous savons tous que les touristes du terroir recherchent un environnement sain, bucolique et situé à une distance réduite de leur lieu d'habitation. Ainsi, ils apprécient circuler dans des paysages esthétiques et variés. Ils s'arrêtent pour visiter des entreprises dotées d'une architecture raffinée dans un emplacement bien entretenu où ils ont l'occasion d'admirer la beauté du paysage et de respirer un air frais exempt d'odeur nauséabond. Ainsi, ils peuvent prendre du bon temps en toutes circonstances, même attablés sur une terrasse un verre de vin à la main.

La cohabitation entre les entreprises agricoles conventionnelles d'échelle familiale avec celles dotées d'une orientation touristique ne pose généralement pas de problème en milieu agricole. L'espace est vaste et les effets négatifs des activités de chacun des producteurs se limitent généralement à leur emplacement dans le respect du voisinage.

L'arrivée d'une porcherie d'échelle industrielle pose toutefois un problème particulier puisque son effet polluant sur l'environnement élargi est maintenant universellement reconnu. Paradoxalement, nous avons l'impression que l'implantation d'une porcherie sur notre type de rang ne vise nullement de mettre à profit les sols et les boisés qui le composent. Elle s'explique plutôt par le prix avantageux des terres formées de sols rocailleux et par la volonté d'utiliser les boisés comme écran visuel et olfactif.

Nous sommes évidemment préoccupés par l'impact de cette activité sur le sol et les eaux mais, dans le cas actuel, notre inquiétude porte principalement sur l'effet négatif des gaz produits par ces entreprises sur les activités agro-touristiques. Il est reconnu

que l'émanation des gaz peut provoquer des problèmes respiratoires tels l'asthme et accentuer, par leur odeur, les cas de dépression de façon considérable. Dans un milieu agro-touristique, ces caractéristiques peuvent carrément mettre en péril la survie de plusieurs entreprises avoisinantes pourtant génératrices d'une grande quantité d'emploi et d'un développement durable. Ce problème s'apparente à celui posé par la fumée secondaire de la cigarette qui oppose le droit de fumer au droit à un air exempt de pollution. Dernièrement, l'état a finalement tranché en limitant le droit de fumer de manière à remettre la responsabilité du problème à ceux qui sont à la source de la pollution. Selon nous, il doit en être de même pour la production porcine.

Cette affirmation se base sur le rationnel suivant. Les prémisses d'une saine cohabitation doivent tenir compte des entreprises déjà existantes et, par conséquent, le démarrage de nouvelles activités agricoles devraient toujours respecter l'équilibre en place dans le milieu environnant. Dans l'éventualité où la nouvelle venue risque de compromettre la survie même des autres entreprises, il nous apparaît fondé de se demander si un droit de produire doit primer sur l'autre. À nos yeux, l'application dogmatique du droit de produire donne préséance aux entreprises de type industrielle même si leurs activités sont à l'origine du litige avec le voisinage. Paradoxalement, les victimes se retrouvent ainsi pénalisées. Nous ne mettons aucunement en doute le caractère légal de cette situation dans les règles actuelles, mais il y a lieu d'en questionner l'aspect moral.

Fondements

Nous sommes d'avis que le territoire agricole doit être utilisé pour la production agricole. Nous sommes aussi favorables aux fermes porcines ou autres qui sont d'échelle familiale ou paysanne. Cependant, nous croyons nécessaire d'encadrer et de limiter la production porcine industrielle compte tenu de ses pratiques actuelles et de son effet négatif sur l'environnement naturel et humain.

Nous trouvons primordial de faire en sorte que la campagne demeure un milieu habitable et habité. Pour ce faire, nous réitérons l'importance d'avoir une agriculture durable et un environnement sain pour nous-même et pour les générations futures.

Nous croyons que la dynamique des entreprises agro-touristiques s'inscrit dans cette lignée et que leur présence enrichit les communautés où elles se développent. Il est donc nécessaire d'en assurer la survie et l'épanouissement.

Dans la section précédente de notre mémoire, nous avons démontré la difficile cohabitation entre une production porcine industrielle à proximité d'entreprises agro-touristiques. Il serait donc important de limiter l'implantation de nouvelles installations d'élevage porcin sur une partie du territoire où se regroupent ces entreprises. De plus, il va de soi qu'en ces mêmes sites, l'épandage de lisier (quelqu'en soit la méthode-aspersion, aéroaspersion, etc.) devraient être banni. Puisqu'un tel épandage ne ferait que repousser des touristes qui ne pourraient subir l'odeur putride qui, malheureusement, serait à son apogée, en saison des sucres; l'épandage se faisant en grande partie, au printemps, avant les semences.

Voici quelques propositions envisagées pour atteindre ces objectifs:

Recommandations

Dans le contexte de notre démarche actuelle, nous vous soumettons des recommandations appropriées au contexte agro-touristique :

1. Limiter le nombre d'unités animales par hectare

À l'encontre de la production industrielle, nous recommandons de limiter l'utilisation du territoire agricole à un maximum d'une unité animale par hectare tel que proposé par l'Union Paysanne. Cette densité semble idéale pour préserver un environnement sain et permettre une utilisation raisonnée des ressources disponibles en nos campagnes.

2. Protéger les zones agro-touristiques et récréo-touristiques

Les secteurs où se concentrent plusieurs industries agro et récréo-touristiques devraient être protégées de la façon suivante : les rues, routes, rangs empruntés par ce tracé devraient être bordés de part et d'autre par une bande de 2.5 km exempte de production animale industrielle, c'est à dire ayant plus d'une unité

animale par hectare. L'épandage du lisier de porc ne devrait être toléré qu'en dehors des périodes de grandes affluences du mois d'août et septembre.

3. Protéger les érablières

L'industrie porcine convoite les boisés pour les utiliser comme écran de camouflage. Il s'avère donc primordial de protéger spécifiquement les érablières de sa venue.

4. Adapter les distances séparatrices en fonction des immeubles protégés

Les distances séparatrices à envisager pour des immeubles protégés tels notre vignoble de culture biologique, devraient être augmentées à un périmètre minimal de 2.5 km dans le cas précis de la production porcine. L'épandage de lisier de porc devrait être exclu dans ce même périmètre.

Part ailleurs, nous souhaitons vous soumettre des recommandations qui s'inscrivent dans un cadre plus général :

5. Protéger les périmètres d'urbanisation et les prises d'eau potables desservant les communautés

Ces entités doivent être protégées de la production animale industrielle (plus d'une unité animale par hectare) sur tout leur pourtour en imposant une zone d'exclusion de 2.5 km.au minimum.

6. Protéger des secteurs écologiques, fauniques et floristiques demandant une protection particulière

Dans certains secteurs, une flore particulière est à préserver étant donné la possibilité d'extinction de certaines espèces. L'ail des bois, entre autre, est une plante qui se doit d'être protégée. Par la venue de porcherie industrielles qui nécessitent la coupe d'une étendue considérable de boisée nous entravons le vouloir de la province de préserver ces espèces en voies d'extinction. Il est donc important de se faire un devoir de les protéger sachant que les boisés des fonds de terres en recèlent.

7. Conserver les secteurs boisés

Un contrôle du déboisement s'avère une priorité. Ce point est une suite logique de la proposition précédente. Une bande boisée d'un minimum de 100 mètres devrait être préservée au fonds des terres. Aucun déboisement à blanc ne devrait être autorisé; connaissant l'impact sur la faune et la flore environnante, sur les terres exposées à outrance aux grands vents et au plein soleil et, indirectement, sur nos sources d'eau.

Conclusion

En résumé, nous sommes des personnes qui ont rêvé de démarrer une entreprise dans un secteur alliant la production agricole et l'accueil des touristes. Notre démarche d'implantation a tenu compte des conditions de production et de l'environnement global. Le Rang Saint-Vincent correspond à ces conditions et c'est pourquoi nous l'avons choisi. Un projet de porcherie industrielle qui menace l'équilibre naturel établi entre les citoyens, les diverses entreprises établies sur ce rang nous a éveillé aux lacunes de la législation actuelle. C'est pourquoi nous recommandons de modifier les règles d'implantation des entreprises industrielles de production animale de manière à éviter que leur arrivée ne produise des conditions de cohabitation conflictuelles et destructrices pour les entreprises environnantes et les résidents. Nous croyons que c'est une manière d'assurer l'essor de la population de nos campagnes en préservant les richesses de notre environnement et en maintenant un milieu dynamique, accueillant pour les citoyens et créateur d'emplois.

Voilà ce que nous appelons un développement vraiment durable.

Mario Plante et Carole Desrochers